MAIRIE de VELAUX

Ville de VELAUX

Hôtel de Ville, 997 avenue Jean Moulin, 13880 VELAUX

Tél : 04 42 87 73 73 / Fax : 04 42 87 73 74

DOSSIER :

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VELAUX (13)

PHASE APPROBATION

PIECE N° :

TITRE :

5b8

MEMOIRE SUR LES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

DATES DE PROCEDURE :

Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	26/12/01
Plan d'Occupation des Sols mis à jour par Arrêté Préfectoral du :	09/07/02
Plan d'Occupation des Sols mis à jour par Arrêtés Municipaux du :	16/12/05
Révision Simplifiée du POS approuvée par Délibération du Conseil Municipal du :	16/12/05
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrite par Délibération du Conseil Municipal du :	02/10/09
Débat sur les orientations générales du PADD lors du Conseil Municipal du :	04/10/2012 et 26/02/2015
Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du :	28/05/15
Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	28/12/15

Atelier Pierre MARINO, Architecture & Urbanisme

4 rue des Tanneurs, 83490 LE MUY, Tel : 04.94.81.80.83 - Fax : 04.94.45.14.61

Email : atelierp.marino@wanadoo.fr

AtM Atelier MARINO

SYSTEMES D'ELIMINATION ET TRAITEMENT DES DECHETS

5b7.1. LES ORDURES MENAGERES

La collecte et le traitement des déchets sur la commune sont assurés par la Communauté d'agglomération Agglopole Provence. La collecte s'effectue pour certains en apport volontaire, et en porte à porte pour les autres. La collecte s'effectue deux fois par semaine, hors centre ancien qui lui est collecté six jours sur sept.

La totalité des ordures ménagères des 17 communes d'Agglopôle Provence sont acheminées vers le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers, où elles sont stockées. Le site de la Vautubière ne traite que les déchets ultimes, c'est-à-dire des déchets arrivés en bout de chaîne de collecte, de tri, de recyclage ou de traitement. Cette installation de stockage a reçu la certification ISO14001 (norme de qualité environnementale).

5b7.2. DECHETERIE

La déchèterie intercommunale de LA FARE LES OLIVIERS, accessible aux particuliers et aux professionnels (sous conditions), accueille les habitants de VELAUX. Sur le territoire de l'Agglopôle Provence, les tonnages collectés depuis dix ans pour différentes catégories de matériaux montrent une évolution positive qui traduit une augmentation de la fréquentation des déchèteries par la population.

5b7.3. LE TRI SELECTIF

VELAUX est équipé, par l'Agglopôle Provence, de points d'apport volontaire (PAV) destinés au tri sélectif sur son territoire. Ces containers collectent les «emballages», le «verre», et le «papier». Ils sont vidés par les services de la communauté d'agglomération à la demande de la commune.

Par ailleurs, depuis 2010 une collecte sélective par bac individuel se généralise sur le territoire de la commune, à la fréquence d'une collecte par semaine.
C'est ainsi qu'en 5 ans, plus de 2300 bacs individuels de tri ont été distribués représentant autant de foyers dorénavant collectés individuellement également pour le tri sélectif.

Il existe toujours 23 points d'apports volontaires (PAV) sur la commune dont 5 s'accompagnent également d'un point de collecte des textiles (voir plan d'implantations ci-dessous):

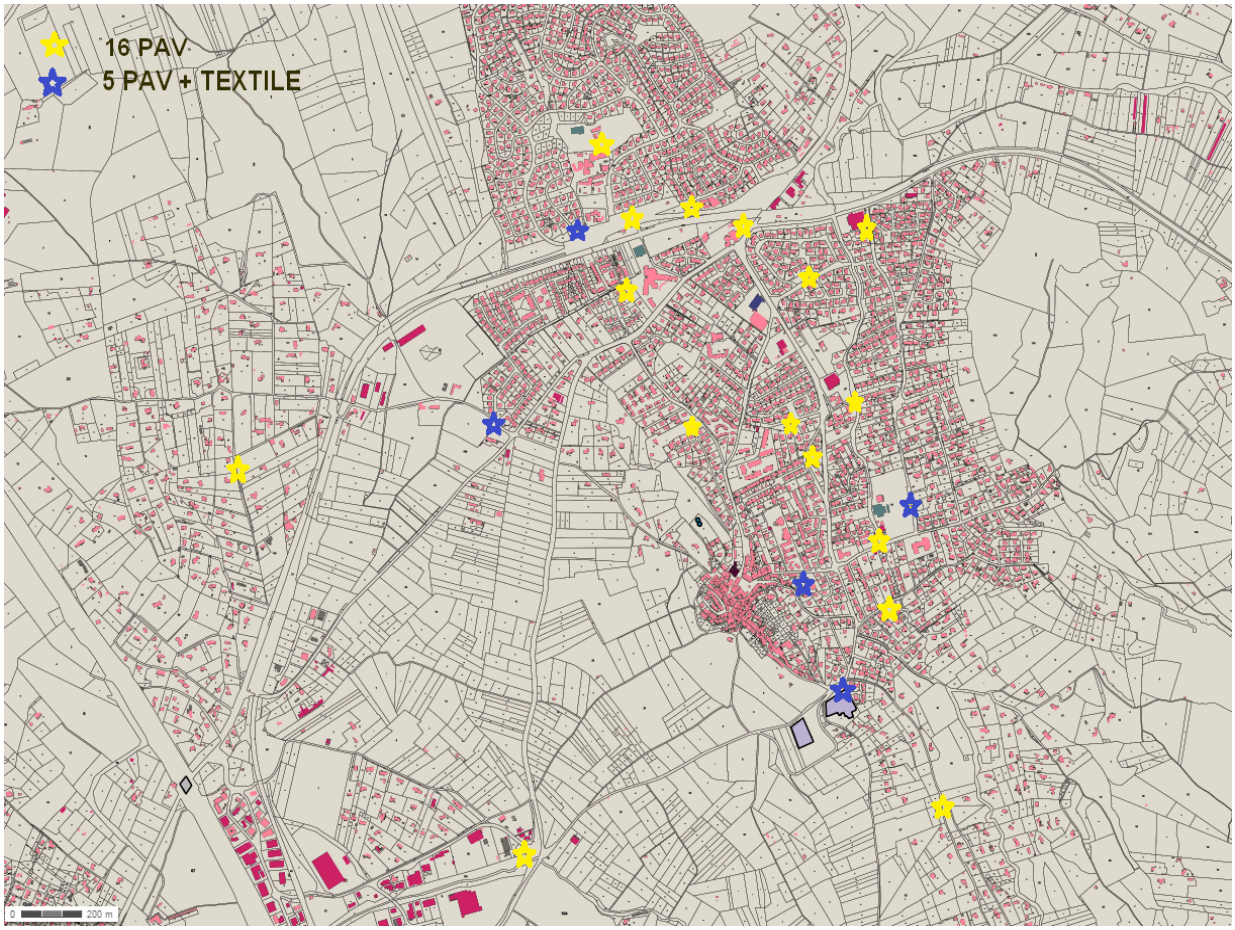

EVOLUTION DU TONNAGE DES COLLECTES SUR VELAUX 2012 - 2014

Années	EMBALLAGES		VERRE		JOURNAUX		TRI INDIVIDUEL		TOTAL	
	Kg/hab.	Poids collecté (Tonnes)	Kg/hab.	Poids collecté (Tonnes)	Kg/hab.	Poids collecté (Tonnes)	Kg/hab.	Poids collecté (Tonnes)	Kg/hab.	Poids collecté (Tonnes)
2014	3.7	31.7	21.3	182.3	6.2	53.1	52.5	365.3	74.0	632.4
2013	3.4	29.3	20.0	171.2	6.0	51.6	50.3	350.1	70.5	602.2
2012	4.5	38.5	18.9	161.2	6.6	56.0	46.2	321.9	67.6	577.6
Evolution		-18%		13%		-5%		13%		9%

Collecte du textile :

Années	TEXTILES	
	Kg/hab.	Poids collecté (Tonnes)
2014	4.2	35.5
2013	3.7	31.7
2012	3.6	30.8
Evolution		15%

Les Encombrants :
Un service de ramassage des encombrants est également proposé par la communauté d'agglomération aux administrés. Ceux-ci expriment leur demande directement auprès des services techniques de la commune qui leur fixe un rendez-vous.

Les déchets verts :
Selon un système comparable à celui des encombrants, la commune de Velaux a souhaité maintenir à ses frais un système de collecte des déchets végétaux sur rendez-vous. Ces déchets verts sont ensuite valorisés par l'Agglopôle Provence.

5b7.4. DECHETS DU BTP

Concernant le plan départemental de prévention et gestion des déchets du BTP, il est actuellement en cours d'enquête publique.
Le précédent plan ne préconisait pas de mesures ni d'actions particulières sur le territoire.